

*Compte rendu du*  
*Conseil Municipal*  
*Jeudi 23 Septembre 2021*



Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2021, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, Salle des Remparts, en séance publique, le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un à vingt heures.

**Présents :** Jean-Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS épouse GORY, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARÇAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, André PEYRAGROSSE, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLET, Philippe GOMMET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOL et Christian CHOTIN, Conseillers Municipaux

**Absents :** Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT.

**Procurations :** Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT : procuration à Audrey GORY.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Béatrice GALLOT a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

### **1°- DÉCISIONS DU MAIRE**

**1/ Décision du Maire 2021-020 :** Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre – Travaux Programme AEP 2020. Bureau d'étude BE-IE, chemin du Stade, 43100 VIEILLE-BRIOUDE, pour un montant de 3 574.84 € HT – 4 289.81 € TTC pour une mission complète.

**2/ Décision du Maire 2021-021 :** Attribution Mission CT – Extension Maison des Associations. APAVE SUDEUROPE, 1 rue Maurice SCHUMANN, 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, pour un montant de 1 800.00 € HT – 2 160.00 TTC pour une mission complète.

**3/ Décision du Maire 2021-022 :** Attribution Mission d'Assistance – Sécurisation des accès ZA de Piroilles, Villages de Bransac et Confolent. InGé43, 1 place Monseigneur de Galard, CS 20310, 43000 LE PUY-EN-VELAY, pour un montant de 3 905.00 € TTC pour une mission complète.

**4/ Décision du Maire 2021-023 :** Attribution Maîtrise d'œuvre – AEP Réservoir de Chazelet. Bureau d'étude BE-IE, chemin du Stade, 43100 VIEILLE-BRIOUDE, pour un montant de 4950.00 € H.T correspondant à un taux de 4.95% du montant estimatif des travaux fixés à 100 000.00€ H.T.

### **2°- AFFAIRES FINANCIÈRES**

✓ Les décisions modificatives ont pour but d'ajuster les crédits inscrits en Section de Fonctionnement. Il a été procédé à un équilibre des dépenses au sein de la section.

#### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

*En section de fonctionnement :*

Dépenses : Augmentation des crédits de 2 850 € et une diminution des crédits de 1 200 €

Recettes : Augmentation des crédits de 1 650 €.

#### **BUDGET DE L'EAU**

*En section de fonctionnement :*

Dépenses : Diminution et augmentation des crédits en dépenses de 3 900.00 €

#### **BUDGET DE POLE MEDICAL**

*En section de fonctionnement :*

Dépenses : Diminution et augmentation des crédits en dépenses de 750.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé ces décisions modificatives.

✓ Le 03 septembre 2020, le Gouvernement a présenté un plan de relance dans lequel un volet est dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner pouvoir au Maire afin de signer une convention afin de bénéficier de ce plan de relance et de solliciter une subvention à hauteur de 10 301.00€.

✓ L'association du don du sang de Beauzac a sollicité, auprès de la Commune de Beauzac, une subvention afin de leur permettre de disposer d'un fond de roulement, notamment pour l'achat de denrées pour la collation post-don. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une subvention de 100.00 € à l'Association du Don du Sang de Beauzac.

✓ Le Conseil Municipal a été sollicité par le Syndicat des Eaux Loire-Lignon pour deux demandes gracieuses de dégrèvement de facture d'eau, dont une ne bénéficiait pas de l'application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif aux fuites sur canalisations après compteur.

Un avis défavorable a été rendu, à l'unanimité, pour le dégrèvement des deux demandes formulées par les abonnés suite à des fuites après compteur.

✓ Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à prendre en charge le paiement des taxes foncières des biens de section de la commune pour l'année 2020 comme le prévoit la réglementation. Les montants estimatifs s'élèvent à :

- Section de Vaures : 143.00 €
- Section de Bransac : 19.00 €
- Section de Confolent : 142.00 €
- Section de Chazelet : 115.00 €
- Section de la Grouleyre : 13.00 €
- Section du Monteil : 193.00 €

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet des travaux de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques dans le cadre des travaux de renforcement et restructuration, des réseaux basse tension et éclairage public du poste Chambarou, a confié leurs réalisations au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et a autorisé le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération. La participation de la Commune est fixée à hauteur de 6 704.24 €.

✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement du contrat de services avec la Société Berger Levrault. Le contrat sera reconduit à compter du 2 octobre 2021 pour une durée de 36 mois. La redevance annuelle est de 52.41 € par an (hors revalorisation).

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, conformément au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2020 présenté et notamment les chiffres clés extraits des Rapport sur l'Eau 2020 du Syndicat des Eaux Loire Lignon et de l'ARS. Ils ont pu étudier les perspectives d'investissement pour ces deux services, notamment suite au diagnostic Eau et Assainissement en cours.

### **3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL**

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de la grille des emplois communaux et notamment :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet afin de pérenniser dans ses fonctions un agent contractuel occupant un poste au sein des Services Techniques et qu'il soit nommé stagiaire si possible au 01/12/2021.
- la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 16h afin de pérenniser dans ses fonctions un agent contractuel occupant un poste au sein de la cantine scolaire et qu'il soit nommé stagiaire si possible au 06/11/2021.

✓ En vertu de l'ordonnance du 13 mai 2020, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal pouvait, à titre dérogatoire, se réunir en tout lieu afin de permettre un meilleur respect des gestes barrières. Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, la salle du Conseil ne permettant pas la tenue des réunions du Conseil Municipal dans des conditions sanitaires suffisantes, les réunions se sont tenues en salle des Remparts. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les réunions des conseils municipaux devront à nouveau se tenir dans les règles de droits commun. Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité (4 abstentions), l'utilisation de la Salle des Remparts en tant que Salle du Conseil Municipal. Cette utilisation dans le cadre d'une séance de Conseil Municipal pouvant être activée en dehors de toute période pandémique.

✓ Le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération n°2020-05-011, l'adhésion à l'application Illiwap, gratuite pour les utilisateurs, qui permet à toute personne de recevoir sur son téléphone des informations de différentes sources publiques ou privées. Compte tenu que la Communauté de Communes Marche Velay Rochebaron, a décidé de prendre en charge les abonnements à l'application Illiwap, pour l'offre de base, souscrits par les communes membres à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le règlement de l'adhésion et a autorisé le maire à signer une nouvelle convention applicable à compter du 01 mai 2022. Cette convention sera applicable pour une durée ferme de 12 mois pour un montant annuel de 619.00 € TTC pour les options, le montant de l'offre de base (594.00 €) étant pris en charge par la CCMVR.

✓ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, le marché de travaux pour le Programme Voirie 2021 à l'Entreprise MOULIN SAS, ZA Le Rousset, 43600 LES VILLETES pour un montant de travaux de 91 174.50€ H.T et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

✓ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, le marché de travaux Alimentation Eau Potable des réservoirs de Chazelet par l'Interconnexion sur la canalisation du SYMPA au groupement conjoint des entreprises CEGELEX LE PUY TERTIAIRE, 6 rue de la Transcévenole, ZI de Corsac, 43700 BRIVES-CHARENSAC et BOUCHARDON SA, Les Sapins, 07320 SAINT AGREVE pour un montant de travaux de 133 500.00 € H.T et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

✓ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, pour le marché de travaux – Réhabilitation de la Place du Pré Clos les lots suivants et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public :

- LOT 1 : Désamiantage et démolition à l'Entreprise SARL ORFEUVRE TP, 178 avenue des Estelles, ZA de Taulhac, 43000 LE PUY-EN-VELAY pour un montant de travaux de 25 150.00 € H.T.
- LOT 2 : Terrassement et abords avec la variante déplacement de l'éco-point existant à l'Entreprise MOULIN SAS, ZA Le Rousset, 43200 LES VILLETES pour un montant de travaux de 243 495.02 € H.T.
- LOT 3 : Enrobé à l'Entreprise MOULIN SAS, ZA Le Rousset, 43200 LES VILLETES pour un montant de travaux de 181 943.00 € H.T.
- LOT 4 : Bâtiment sanitaire a été déclaré comme lot infructueux compte tenu de l'absence d'offres.
- LOT 5 : Espace Vert – Plantation à l'entreprise FURNEL PEPINIERES, Le Cordu, 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE pour un montant de travaux de 7 501.20 € H.T.

✓ Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, le marché de services – Etudes de diagnostics et schémas directeurs Eau Potable et Assainissement et Schéma de gestion des eaux pluviales à l'Entreprise REALITES ENVIRONNEMENT, 165 allée du Bief, 01 604 TREVoux pour un montant de 259 480.00 € H.T. et a autorisé le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature de l'avenant n°01 pour les travaux Alimentation Eau Potable Programme 2020 avec l'entreprise BOUCHARDON SA, Les Sapins, 07 320 SAINT-AGREVE pour un montant de 3 600 € H.T. et a autorisé le Maire à signer celui-ci.

✓ Le Conseil Municipal a confirmé, à l'unanimité, au regard de l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale, les prix de vente définitifs des 11 lots du lotissement CHABANOU 5 tels que repris dans le tableau comme suit :

CHABANOU 5	Surface Totale Théorique en m2	6 007,50	
<b>CHABANOU 5</b>	<b>N° du lot</b>	<b>Prix de vente H.T.</b>	<b>Prix de Vente T.T.C.</b>
	1	28 458,33 €	<b>34 150,00 €</b>
	2	31 750,00 €	<b>38 100,00 €</b>
	3	28 750,00 €	<b>34 500,00 €</b>
	4	32 708,33 €	<b>39 250,00 €</b>
	5	37 500,00 €	<b>45 000,00 €</b>
	6	44 791,67 €	<b>53 750,00 €</b>
	7	40 208,33 €	<b>48 250,00 €</b>
	8	20 833,33 €	<b>25 000,00 €</b>
	9	16 875,00 €	<b>20 250,00 €</b>
	10	14 583,33 €	<b>17 500,00 €</b>
	11	20 208,33 €	<b>24 250,00 €</b>
		316 666,67 €	<b>380 000,00 €</b>

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité de membres présents, la vente à l'Atelier du Réservoir d'une partie de la parcelle cadastrée AC0131, propriété communale, d'une surface d'environ 6 600 m<sup>2</sup>, située ZA de Piroilles. Compte tenu que ce terrain vide de toute construction en bordure de la voirie est inutilisé par la Commune, le Conseil Municipal a acté le principe de la vente partielle de cette parcelle, ainsi que la consultation du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'obtenir une estimation du prix du terrain. Le Conseil Municipal sera sollicité ultérieurement afin de fixer un prix de vente définitif.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le principe de vente d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrale AK0226 d'une superficie d'environ 108 m<sup>2</sup>, 4 avenue Maréchal Leclerc, ainsi que la consultation du Pôle d'Evaluation Domaniale afin d'obtenir une estimation du prix du terrain. Le Conseil Municipal sera sollicité ultérieurement afin de fixer un prix de vente définitif.

✓ Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble de logements en Centre-Bourg de Beauzac, le promoteur sollicite l'acquisition partielle des parcelles de terrain, propriétés communales, constituant la future emprise du bâtiment.

Les terrains cédés représenteraient alors une surface de 478 m<sup>2</sup> environ. Le 30 novembre 2018, le Pôle « Missions Domaniales » de la Direction Générale des Finances Publiques a estimé, le prix du terrain à 110€/m<sup>2</sup>. Ainsi, le prix de cession de cette parcelle d'une surface totale de 478 m<sup>2</sup> serait de 52 580€. Le promoteur, la SARL M.P.C a émis une proposition afin d'acquérir les terrains concernés avec pour contrepartie la livraison de surfaces au sein de l'immeuble construit.

Le Conseil a approuvé la cession des parcelles AK n° 233 p/AK n° 234 p/AK n° 333 p/AK n° 334 p/AK n° 338 p/AK n° 444 p/AK n° 445 p/AK n° 484 p et AK n° 485 p situées Avenue du Maréchal Foch ainsi que 48 m<sup>2</sup> environ de l'espace public communal en cours de déclassement situé « rue de l'Espace Peyron » au promoteur. La surface exacte des terrains cédés estimée à 478 m<sup>2</sup> sera précisée ultérieurement par l'élaboration d'un plan d'arpentage par le géomètre.

Il a approuvé cette cession avec, pour compensation, l'acquisition à titre gratuit d'une première surface de 100 m<sup>2</sup> environ au RDC du bâtiment projeté livrée brute de béton, fluides en attente.

Concernant l'acquisition de surfaces supplémentaires, le Conseil a approuvé l'acquisition en l'état futur d'achèvement et payable à cette échéance :

- de 60 m<sup>2</sup> environ, livrée brut de béton, fluides en attente, au prix de 90 000 € T.T.C
- d'une surface potentielle de 20 m<sup>2</sup> supplémentaires au prix de pour un montant de 30 000€ T.T.C

Le Conseil a donc autorisé le Maire à signer les deux actes notariés distincts relatifs à cette cession et à cette acquisition et a désigné l'Office Notarial des bords de Loire pour rédiger ces actes et procéder aux démarches nécessaires à leur enregistrement.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité de membres présents, la cession d'une parcelle cadastrée D1032, propriété communale vide de toute construction en bordure de voirie, d'une surface d'environ 30 m<sup>2</sup>, située Route du Pont Suspendu à Confolent. Au vue de l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la vente de cette parcelle au prix de 220.00€ TTC.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et a autorisé le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce dernier.

## **5<sup>2</sup>°- QUESTIONS DIVERSES**

✓ Un bilan cantine 2020-2021 a été dressé. 19339 repas ont été vendus, auxquels s'ajoutent 128 paniers repas. En comparaison, l'année scolaire 2019/2020 n'est pas très représentative, puisque 13476 repas avait été vendu. Ce chiffre s'explique principalement par la situation sanitaire qu'a connu le pays durant l'année scolaire 2019-2020. En 2018-2019, 19 030 repas avait été vendus. La vente de repas durant l'année scolaire 2020-2021 est donc quasi équivalente à une année normale.

Il est néanmoins important de pointer que les charges de gestion entre l'année scolaire 2020-2021 (81 012 €) ont augmenté par rapport à l'année scolaire 2018-2019 (69 435 €). En effet, la cantine a été délocalisée à La Dorlière afin de respecter les mesures en vigueur. Les charges de personnel ont aussi augmenté d'une part suite à la nécessité de mettre en place des renforts en personnels pour garantir la gestion des services et être conforme aux préconisations et d'autre part en raison de la suppléance de l'absentéisme au sein de l'équipe.

✓ La rentrée scolaire a été abordée. Les différentes mesures sanitaires n'ont pas énormément évolué depuis la fin d'année scolaire 2019-2020. Le service des repas de cantine se fait néanmoins à nouveau sous la médiathèque.

Concernant les effectifs pour cette année scolaire 2020-2021, l'école publique compte 190 enfants et l'école privée 100 enfants. Il est à noter une baisse du nombre d'élèves dans les 2 écoles (-14 élèves à l'école publique et -20 élèves à l'école privée).

Concernant le transport scolaire, les 3 lignes ont été conservées cette année (Pirolles – Champduc- Confolent – Beauzac / Beauzac – Yssingaux / Brenas - Beauzac – Chazelet – Beauzac).

Concernant la plateforme Berger-Levrault Famille, qui a été mise en place à la rentrée scolaire, les premiers retours sont encourageants.

✓ Point d'information sur la Maison France Service : une présentation du projet en Préfecture a eu lieu le 02 septembre 2021. Il a été mis en avant une fonctionnalité temporaire de l'APC-MFS durant la mise en œuvre des travaux sur 2022. L'objectif visé étant de promouvoir le maintien de la continuité des services aux Beauzacois. Compte tenu de la date de commencement des travaux envisagés, une solution transitoire a été étudiée afin de permettre l'ouverture de la MFS dans des locaux provisoires au sein de la Mairie afin d'obtenir la labellisation. Ces services pourront ensuite être transférés au sein des nouveaux locaux.

Suite à l'accord obtenu par Mr Jean Pierre MONCHER du maintien du Guichet Automatique de Banque sur le site actuel, il est programmé dès le mercredi 28 septembre une rencontre avec les responsables de la Poste et des organismes de sécurité pour réajuster les travaux à venir. Il est rappelé que le distributeur automatique sera conforme aux normes de sécurité attendues pour ce type de dispositif. Le projet et le plan de financement seront réajustés et présentés ultérieurement.

✓ Un agriculteur de la Commune a informé la Mairie de son futur départ en retraite. Ce dernier exploitait les parcelles communales 59 et 245. L'exploitation de ces 2 parcelles, par un agriculteur de la Commune, sera prochainement discutée en Conseil Municipal.

✓ Les rapports sur le prix et la qualité du service 2020 du SYMPTTOM et du SYMPAE ont également été évoqués et mis à disposition des élus.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2021.

La séance est levée à 23h30.